

Enquête CCNR sur l'obligation d'équipement en appareil AIS Intérieur et en système pour la visualisation de cartes électroniques: VOTRE AVIS NOUS INTERESSE > <http://questionnaire.ccr-zkr.org> !

Réf: CC/CP (16)08

La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) lance une enquête auprès des bateliers, des autorités et des sociétés installatrices dans le but d'évaluer la mise en œuvre de l'obligation d'équipement en appareil AIS Intérieur et en système pour la visualisation de cartes électroniques.



QUESTIONNAIRE CONCERNANT L'AIS INTÉRIEUR ET LES SYSTÈMES DE VISUALISATION POUR LES CARTES ÉLECTRONIQUES

Finir plus tard Sortir et effacer vos réponses

3%

Langue : Français

Questions en lien avec l'équipement en appareil AIS Intérieur

* Possédez-vous un appareil AIS Intérieur agréé à bord ?

Oui Non

Afin d'apporter plus de sécurité à la navigation rhénane et de mettre plus d'informations à disposition des conducteurs, la CCNR a introduit, depuis le 1er décembre 2014, une obligation d'équipement en appareils AIS Intérieur et ECDIS Intérieur ou en appareils comparables pour la visualisation de cartes électroniques. Cette obligation est applicable sur le Rhin et toutes les informations relatives à cette décision sont consultables dans la brochure « **Précisions concernant l'obligation d'équipement en appareil AIS Intérieur et en appareil ECDIS Intérieur ou en appareil comparable pour la visualisation de cartes** ». Les prescriptions applicables figurent à l'article 4.07 du Règlement de police pour la navigation du Rhin (RPNR) téléchargeable sous: **RPNR**.

Après presque deux ans de mise en œuvre de cette décision, la CCNR souhaite mener une évaluation pour connaître les expériences et les difficultés rencontrées et donc permettre aux parties concernées par cette réglementation de faire remonter leurs propositions d'amélioration. Il s'agit pour la CCNR de prendre en compte les besoins toute comme les contraintes du terrain dans l'élaboration future de la réglementation. C'est pourquoi elle invite toute personne souhaitant participer à l'évaluation de ces prescriptions et à leur évolution à répondre à un questionnaire anonyme en ligne accessible sur :

<http://questionnaire.ccr-zkr.org>

Ouvert du 1er novembre à la mi-décembre, ce questionnaire est disponible en langues française, néerlandaise et allemande et s'adresse, via quatre questionnaires distincts, aux différents niveaux concernés par la réglementation :

- » Batelier
- » Autorité de police ou de contrôle montant à bord des bateaux
- » Autorité de gestion de la voie d'eau ou des ports
- » Société de montage ou de dépannage de l'appareil AIS Intérieur

N'hésitez pas à faire connaître cette enquête autour de vous et soyez sûr que votre temps et vos efforts seront appréciés. Les principales conclusions de cette évaluation seront disponibles à l'issue de la phase d'analyse des résultats

À PROPOS DE LA CCNR

La CCNR est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.



CCNR

COMMISSION CENTRALE
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin
2, place de la République
F| 67082 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0)3 88 52 20 10
Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org
www.ccr-zkr.org